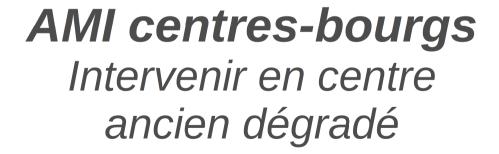
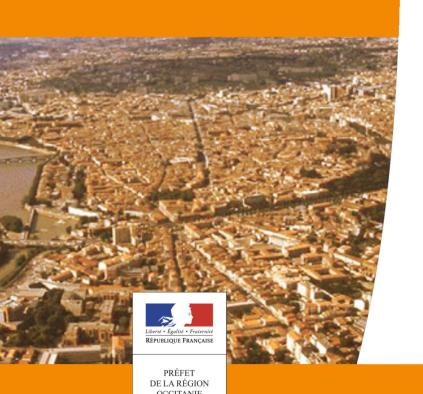
Réseau régional « Villes & Territoires durables »

Journée du 19 janvier 2017





Une expérimentation nationale

Quelques chiffres

- → 302 communes éligibles
- → 267 candidatures
- → 54 lauréats (dont 7 en Occitanie

Gouvernance du programme

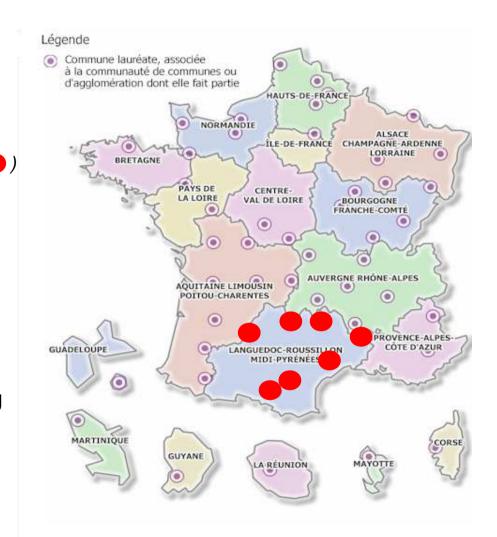
- → Le CGET
- → L'Anah

Objectifs

- → Développement économique
- → Réhabilitation du cœur de bourg
- → Maillage équilibré du territoire

Financements

- → 230 M€ mobilisés
- Gérés par conventions : une pour le FNADT et l'autre pour l'Anah



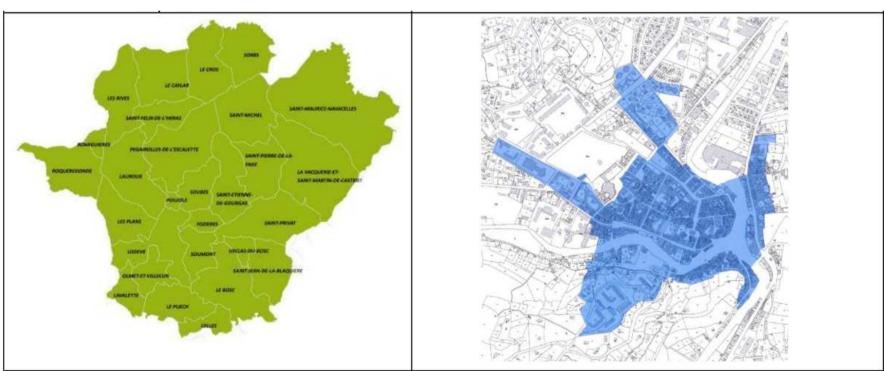




Les spécificités du programme

- Un projet global d'intervention à 2 échelles
 - → Projet de revitalisation du centre-bourg
 - → Périmètre de l'opération de développement du territoire

Exemple de périmètre : Opération de revitalisation du centre bourg de Lodève et de développement du territoire du Lodévois et Larzac





Périmètre de l'OPAH intercommunale communautaire

Volet spécifique renouvellement urbain sur le périmètre politique de la ville de Lodève

Autres spécificités du programme

- Une stratégie globale de requalification des centres anciens
 - → Synergie entre les actions liées à l'habitat et les autres leviers de revitalisation
- Des attentes spécifiques sur l'habitat privé
 - → Sur l'incitatif : aides aux travaux pour les particuliers
 - → Sur le coercitif : identification d'îlots pour des actions de recyclage type RHI-THIRORI
 - → Sur les copropriétés : identification d'immeubles collectifs dégradés
- Une stratégie portée par un projet de territoire
 - → Implication de l'EPCI dans le projet, notamment de développement
 - → Forte plus-value du chef de projet « AMI centre-bourg »
 - → Dimension pluri-disciplinaire de la démarche opérationnelle



L'animation autour de ce programme

Animation nationale

- → Séminaire national de lancement du programme : le 3 novembre 2015 à Paris
- → Création d'un site internet dédié : http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr
- → 1ère rencontre nationale du réseau des chefs de projets : le 22 avril 2016

Animation régionale

- → 1ère rencontre régionale du réseau des chefs de projets : le 10 mai 2016
- → Séminaire régional « Intervenir en centres anciens dégradés » : le 23 mars 2017



Retour sur la 1ère réunion régionale des chefs de projet

Des attentes particulières de l'Anah

- → Sur les clauses types de la convention
- → Articulation avec les programmes
- → Association des partenaires à la réflexion
- → Equilibre entre règlement de protection du bâti et faisabilité des projets

D'autres points importants à intégrer

- → Revitalisation du commerce et des services marchands
- → Articulation AMI centre-bourg/SCOT/PLUi
- → Aménagement des espaces publics



a	bl	е	d	es	m	a	tiè	res	:

Préambule	3
Article 1 – Dénomination, périmètres	3
1.1. Dénomination	
1.2. Périmètres	
Article 2 - Enjeux, objectifs et stratégie	7
2.1 Enjeux	
2.2 Objectifs et stratégie	
Article 3 Le projet de revitalisation du centre-bourg	3
3.1 Volet urbain 8 3.1.1 Description du projet urbain (aménagements de proximité, accessibilité, intervention foncière)8	
3.1.1 Description du projet urbain (aménagements de proximité, accessibilité, intervention foncière)8	
3.1.2 Objectifs du volet urbain	
3.2 Volet habitat (habitat privé et social) 9	
3.2.1 Description du volet amélioration et requalification de l'habitat privé9	
3.2.1.1 Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	
3.2.1.2 Traitement des copropriété(s) fragiles et/ou en difficulté (optionnel)	
3.2.1.3 Maîtrise de l'énergie et lutte contre la précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter	
Mieux	
3.2.1.4 Lutte contre la perte d'autonomie dans l'habitat	
3.2.1.5 autres volets relatifs à l'habitat privé	
3.2.2 Description des opérations concernant l'habitat social public	
3.2.3 Action sociale en matière d'habitat, de relogement ou d'hébergement	
3.2.4 Autres volets spécifiques	
3.2.5 - Les objectifs quantitatifs globaux du volet habitat	
3.3 Volet patrimoine	
3.3.1 Description du volet patrimoine	
3.3.2 Objectifs quantitatifs globaux du volet patrimoine	
3.4 Volet services, commerces et équipements de proximité	
3.4.1 Description du volet services, commerces et équipements de proximité	
3.4.2 Objectifs quantitatifs globaux du volet services, commerces et équipements de proximité16	
3.5 Volet environnement16	
3.5.1 Description du volet environnement	
3.5.2 Objectifs quantitatifs globaux du volet environnement	
Article 4 Description du projet de développement du territoire 16	5
4.1 Volet de développement territorial	
4.2 Objectifs quantitatifs au niveau du territoire	
Article 5 - Financements de l'opération	7
5.1 Financements de l'Anah (pour le projet de revitalisation du bourg)	
5.2 Financements de l'État au titre du programme « Habiter Mieux »	
5.3 Financements de l'Etat pour le logement social	
5.4 Financements du (des) maître(s) d'ouvrage [distinguer le cas échéant]	
5.5 Financements des autres partenaires	
Article 6 - Engagements complémentaires	L
Article 7 - Pilotage, animation et évaluation de l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du	
territoire	L
7.1 Pilotage de l'opération	
7.1.1 Mission du maître d'ouvrage	
7.1.2 Instances de pilotage	
7.2 Suivi-animation de l'opération de revitalisation du centre-bourg	

Retour sur la 1ère réunion régionale des chefs de projet

- Des attentes particulières en matière d'animation régionale
 - → Nécessité de mener un travail plus global sur l'enjeu des quartiers dégradés (notamment sur les OPAH-RU)
 - → Nécessité d'approndir certaines thématiques au regard des difficultés
 - outils RHI-THIRORI
 - gouvernance
 - concertation des habitants
 - petites copropriétés
 - portage foncier
 - volet économique et commercial

